



Conseil départemental du Gard
333 chemin du Mas de Boudan
30000 NIMES
Tel/fax : 04 66 76 95 83/84
Email : cgt@gard.fr
Site : <http://cgtconseildepartementalgard.fr/>

Nîmes, le 20/02/2019

COMPTE RENDU CGT DE LA CCP A DU 19 FEVRIER 2019

1. Présence :

-Présents :

Elus : Madame GIANNACCINI, Madame CHAULET

Administration : Monsieur PERRIGOT, Madame BARTHEZ, Madame BARRAL
Monsieur HIENARD,

Représentants du personnel :

- CGT : 4 pour 2 voix
- Sans étiquette : 1 pour 1 voix

-Excusées :

Elue : Madame NOGUIER

Représentant du personnel : Sans étiquette : Madame DAMAYE

2. Programmation prochaines CCP A

Dates CCP A (après midi)

Dates préparation technique aux CCP A (Matin)

4 Juin 2019	←	27 Mai 2019
8 Octobre 2019	←	30 Sept 2019
3 décembre 2019	←	25 Nov 2019

3. Désignation :

Secrétaire de séance : Mme CHAULET

Secrétaire adjoint : représentant du personnel, à tour de rôle entre les représentants CGT et le représentant sans étiquette

Le 19 02 2019 : délégué CGT

Le 4 juin 2019: délégué sans étiquette.

Le 8 Octobre 2019 : délégué CGT

Le 3 décembre 2019 : délégué sans étiquette

4. Retour sur les points échangés lors de la réunion technique du 11 02 2019 portant sur le Règlement intérieur.

La CGT a questionné les élus sur l'ensemble des points ci-dessous :

- **Art 3 du RI**

Demande d'explication sur « non amnistiée et non relevée ».

M Hienard nous informe que cela relève de la dimension disciplinaire : selon les situations un agent qui a été sanctionné aura cette mention maintenue dans son dossier.

M Hienard s'engage à nous rapporter plus d'information la prochaine fois.

Il précise que le règlement intérieur a été repris d'un autre centre de Gestion et qu'il a servis de trame pour construire le Règlement intérieur du CD.

⇒ Parce qu'il est supposé qu'elle ait du sens, **il est proposé de maintenir cette mention.**

- **Art 5 du RI**

Demande : Faire figurer les mêmes modalités que sur les CAP afin d'harmoniser avec le RI des CAP

⇒ **Ok pour les élus**

- **Art 8 du RI**

Demande : Nous communiquer le tableau ou dossier de carrière des agents dont on parlera en CCP afin d'avoir une vision claire et d'ensemble des carrières des agents.

⇒ **Ok pour les élus**

L'administration nous informe des effectifs de contractuels par catégorie :

Pour les A : 54 à 55 agents sans autre précision

Pour les B : Plus de 50 agents sans autre précision

Pour les C : 547 agents comprenant les assistantes maternelles.

- **Art 18 du RI**

Demande : Préciser qu'en cas de non atteinte du quorum, la CCP ne soit pas reconvoquée le même jour.

⇒ **Les élus n'accèdent pas à notre remarque** au motif que matériellement et physiquement cette situation ne pourra pas se produire puisque les CCP et CAP ont toutes lieu le même jour et une autre convocation serait impossible.

Pour autant **les représentants de l'administration** nous avaient opposé un refus lors de la préparation de la CCP.

5. Vote du règlement intérieur de la CAP A

⇒ **Règlement intérieur adopté à l'unanimité.**